

Remise sur le marché de 3 appartements vacants

IMMEUBLE COLLECTIF (3 APPARTEMENTS) - PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

CONTEXTE

Le propriétaire d'un immeuble composé de 3 appartements vacants (55m², 55m² et 35m²) souhaite réaliser des travaux pour remettre ses logements en location.

PROJET

Travaux de mise aux normes et remise en location. Le propriétaire s'engage à conventionner ses appartements après travaux avec des loyers intermédiaires, soit 2 x 480 € et 300 € maximum.

Gain énergétique : 35 %.

LES TRAVAUX ENVISAGÉS

- Isolation des combles, remplacement des menuiseries, du système de chauffage et de production d'eau chaude, mise en place d'une VMC, changement des revêtements.

pour un montant de 145 000 € HT soit **152 975 € TTC**.

LES AIDES FINANCIÈRES INCITATIVES MISES EN PLACE

Les aides accordées pour financer ce projet :

- Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) :
 - ▶ 35 % du montant HT : **50 750 €**
- Dispositif « Habiter Mieux » dont :
 - ▶ Prime Habiter Mieux : **6 000 €**
 - ▶ Subvention du Conseil Départemental de la Manche : **1 500 €**
- Saint-Lô Agglo :
 - ▶ Subvention complémentaire au titre du volet précarité énergétique (loyer intermédiaire) : **7 500 €**
 - ▶ Subvention aide à l'acquisition : **5 000 €**

Reste à charge : **87 475 € (57 % du montant TTC)**

Accession à la propriété en hyper centre-bourg avec travaux

PAVILLON - PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

CONTEXTE

Un couple envisageant d'acquérir un logement construit avant 1948 pour leur résidence principale dans l'un des centre-bourgs des communes de pôle du Schéma de cohérence territoriale de Saint-Lô Agglo. Ils ont un enfant et un revenu fiscal de référence de 33 000 €.

PROJET

Le logement n'ayant jamais fait l'objet de rénovation, le couple souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Gain énergétique estimé : 60 %.

LES TRAVAUX ENVISAGÉS

- Isolation des combles, isolation thermique des murs extérieurs, remplacement des menuiseries, du système de chauffage et de production d'eau chaud, et la mise en place d'une VMC.

pour un montant de 30 000 € HT soit **31 650 € TTC**.

LES AIDES FINANCIÈRES INCITATIVES MISES EN PLACE

Les aides accordées pour financer ce projet :

- Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) :
 - ▶ 35 % du montant HT : **10 500 €**
- Dispositif « Habiter Mieux » dont :
 - ▶ Prime Habiter Mieux : **2 000 €**
 - ▶ Subvention du Conseil Départemental de la Manche : **500 €**
- Saint-Lô Agglo :
 - ▶ Subvention complémentaire Habiter Mieux : **500 €**
 - ▶ Subvention aide à l'acquisition : **5 000 €**
- Région Normandie :
 - ▶ Subvention : **4 000 €**

Reste à charge : **9 150 € (29 % du montant TTC)**

Travaux d'économie d'énergie – Habiter Mieux

PETIT IMMEUBLE EN CENTRE-BOURG (2 logements) – PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

CONTEXTE

Les propriétaires souhaitent effectuer des travaux d'amélioration des performances énergétiques. Il s'agit d'un ensemble de deux habitations sur trois niveaux habitables, Quelques travaux avaient déjà été effectués (menuiseries extérieures, mise aux normes électricité, ventilation isolation partielle des combles), les logements sont actuellement occupés par deux familles.

PROJET

Améliorer le confort thermique du logement, limiter les factures énergétiques des occupants

Gain énergétique : 49%

LES TRAVAUX ENVISAGÉS

- Isolation par l'extérieur sur 3 façades
- Isolation de combles
- Travaux induits : Couverture, garde-corps, compteurs

pour un montant de 56 525 € HT soit **60 280 € TTC**.

LES AIDES FINANCIÈRES INCITATIVES MISES EN PLACE

Les aides accordées pour financer ce projet :

- Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) :
 - ▶ 25 % du montant HT : **10 371 €**
- Dispositif « Habiter Mieux » dont :
 - ▶ Prime Habiter Mieux : **1 500 €/logement soit 3 000 €**
 - ▶ Subvention du Conseil Départemental de la Manche : **500 €/logement soit 1 000 €**
- Saint-Lô Agglo :
 - ▶ Subvention de 10% du montant HT : **5 653 €**
- Action Logement:
 - ▶ PIV : **14 100 €/logement soit 28 200 €**

Reste à charge : **12 056 € (20%)** financé par un prêt

Travaux d'Economie d'énergie – Habiter Mieux

PAVILLON - PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

CONTEXTE

Les propriétaires souhaitent effectuer des travaux d'amélioration des performances énergétiques. Il s'agit d'un pavillon construit en 1974 qu'ils ont acquis en 2014.

PROJET

Isolation des murs par l'extérieur,

Gain énergétique : 28%

LES TRAVAUX ENVISAGÉS

- Isolation des murs par l'extérieur
- Travaux induits : Couverture (débords) + volets

pour un montant de 41 031 € HT soit **44 074 € TTC**.

LES AIDES FINANCIÈRES INCITATIVES MISES EN PLACE

Les aides accordées pour financer ce projet :

- Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) :
 - ▶ 50 % du montant HT : **10 000 €**
- Dispositif « Habiter Mieux » dont :
 - ▶ Prime Habiter Mieux : **2 000 €**
 - ▶ Subvention du Conseil Départemental de la Manche : **500 €**
- SAINT-LO Agglo :
 - ▶ Subvention de : **500 €**
- Action Logement:
 - ▶ PIV : **19 425 €**

Reste à charge : **11 649 € (26%)** financé par un prêt

Travaux d'Autonomie

APPARTEMENT AU SEIN D'UN IMMEUBLE EN CENTRE-VILLE DE ST LO - PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

CONTEXTE

Le propriétaire occupant âgé de 69 ans souhaite effectuer des travaux d'Autonomie au sein de son logement et notamment le remplacement de la baignoire difficile d'accès par un nouvel équipement.

PROJET

Adaptation de l'espace sanitaire.

LES TRAVAUX ENVISAGÉS

- Remplacement de la baignoire par une douche adaptée

pour un montant de 8 571€ HT soit **9 428 € TTC**.

LES AIDES FINANCIÈRES INCITATIVES MISES EN PLACE

Les aides accordées pour financer ce projet :

- Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) :
 - ▶ 50 % du montant HT : **4 046 €**

Reste à charge : **5 382 € (57%)**

PAVILLON - PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

CONTEXTE

Le propriétaire occupant âgé de 67ans souhaite effectuer des travaux d'Autonomie pour faciliter l'accessibilité à son espace de vie situé au premier niveau du pavillon sur sous-sol

PROJET

Création ascenseur

LES TRAVAUX ENVISAGÉS

- Création Ascenseur

pour un montant de 19 756 € HT soit **21 019 € TTC**.

LES AIDES FINANCIÈRES INCITATIVES MISES EN PLACE

Les aides accordées pour financer ce projet :

- Subvention de SAINT LO Agglo :
 - ▶ 35 % du montant TTC plafonné à 2 135 € : **2 135 €**

Reste à charge : **18 884 € (90%)**